



LE CHEMIN DE L'EMERGENCE

LE CHEMIN DE L'EMERGENCE

22/2 rue de Paris

59700 Marcq-en-Barœul

Téléphone : (+33) 06 43 17 15 16

Contact : Rodin Mouandzibi

Gouvernement de la République Française

Commissariat Général

à la Stratégie et à la Prospective

QUELLE FRANCE DANS 10 ANS ?

Quel modèle social ?

L'emploi des jeunes en France :

INTRODUCTION :

A l'heure où les incertitudes pour l'avenir nées de la conjoncture économique actuelle touchent une bonne partie des français, le modèle social français longtemps considéré comme une exception européenne, semble connaître une dégradation.

A quoi mesurer la dégradation du modèle social français ? Est-ce au pessimisme des parents qui ne croient plus en la République pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants ? Est-ce à la réduction des prestations sociales (surtout que récemment s'est posée la question de la fiscalisation des allocations familiales) ? Est-ce à la montée spectaculaire du chômage, surtout celui des jeunes ?

Ce modèle social est caractérisé à la fois par :

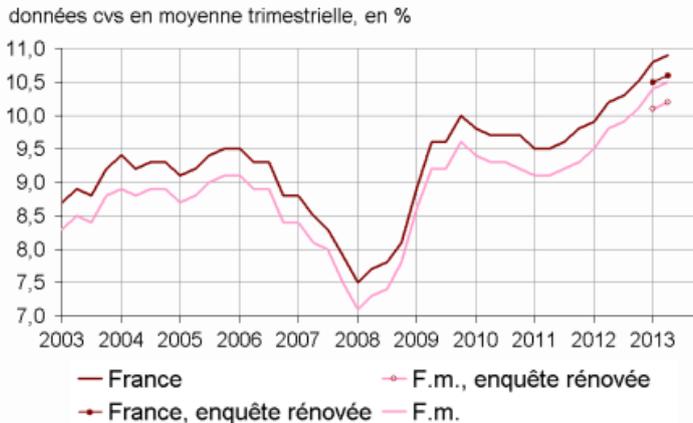
- Un système d'intégration républicaine et de protection sociale,
- Des institutions de la République qui régulent l'activité économique et sociale.

Parmi les risques qui dégradent ce modèle, il y'a **l'emploi des jeunes**. Les jeunes constituent la principale catégorie de la population sur laquelle pèsent les politiques flexibles du marché du travail. En tant que majoritaires au sein des candidats à l'emploi, les jeunes absorbent de ce fait toutes les tensions sur le marché de l'emploi.

Ainsi, à la lumière de cette approche, la présente étude se propose d'examiner les effets qui caractérisent les difficultés que rencontrent les jeunes dans le cadre d'une insertion professionnelle. Il s'agit d'étudier cette problématique de l'emploi des jeunes sous l'angle structurelle.

CONTEXTE :

Taux de chômage au sens du BIT



Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.

F.m. : France métropolitaine, France : F.m. + Dom. Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Au deuxième trimestre de l'année 2013, le **taux de chômage au sens du BIT**, une fois neutralisé l'effet lié à la rénovation du questionnaire 2013, s'élève à 10,9% de la population active en France y.c. Dom. Pour la seule France métropolitaine, avec 10,5% des actifs au chômage, il est en hausse de 0,1 point par rapport au premier trimestre 2013. Sur un an, la hausse est de 0,7 point.¹

Face aux difficultés conjoncturelles accentuées par la crise financière impactant directement et particulièrement la catégorie des jeunes, un nouveau dispositif a été récemment mis en place par le gouvernement : « **le contrat de génération** ». C'est un outil qui traduit l'importance de la gestion active des âges et de la transmission des compétences pour le dynamisme de l'économie française, pour préserver l'expérience et les compétences dans les entreprises, et intégrer les nouvelles compétences qu'apportent les jeunes.

Promesse de campagne du Président de la République, ce dispositif est issu d'un accord unanime des partenaires sociaux (accord National Interprofessionnel signé par toutes les organisations syndicales et patronales du 19 octobre 2012). Il s'inscrit pleinement dans la bataille pour l'emploi, priorité majeure du gouvernement.

Le contrat de génération est un outil qui permet d'anticiper les nombreux départs et arrivés sur le marché du travail d'ici à 2020 : 600 000 départs par an en moyenne et l'entrée de plus de 700 000 jeunes par an sur le marché du travail.²

Cependant, au-delà des politiques conjoncturelles, des mesures complémentaires pour l'insertion des jeunes devraient être prises :

- ✓ **Développement et valorisation de l'apprentissage,**
- ✓ **Amélioration du parrainage professionnel,**
- ✓ **Amélioration de la transition entre l'école et l'emploi**
 - stage obligatoire à l'université, cumul études et emploi à temps partiel, possibilité de cours les samedis à l'université en compensation d'une « **journée emploi** » dans la semaine –,
- ✓ **Amélioration de la protection sociale des jeunes les plus éloignés de l'emploi – extension du revenu de solidarité active (RSA) aux jeunes de moins de 25 ans pour financer le permis de conduire et l'aide au déménagement si emploi hors région/département d'origine –**

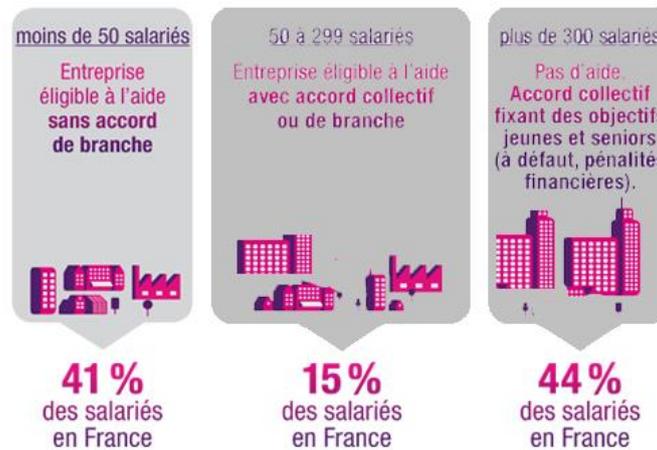
¹ Source : INSEE, enquête emploi. Publication, « Information rapides » n°203 du 05/09/2013

² Source Site Internet du Ministère du travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/presentation,2238/qu-est-ce-que-le-contrat-de.15966.html>

LE CONTRAT DE GENERATION :

Ce dispositif comprend trois objectifs majeurs :

L'emploi des jeunes en CDI ; le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors ; la transmission des compétences et des savoir-faire.



Source : <http://travail-emploi.gouv.fr/contrat-de-generation,2232/presentation,2238/qu-est-ce-que-le-contrat-de,15966.html>

Cette mesure a été conçue pour limiter les effets de la crise sur l'emploi des jeunes, catégorie de la population fortement touchée et principalement vulnérable. Les contrats de génération prévoient une aide de 4000 euros par an pour les entreprises qui embauchent en CDI un jeune de moins de 26 ans, tout en gardant en emploi un senior de plus de 57 ans. « Cette idée de parrainage générationnel devrait permettre de préserver des savoir-faire et d'intégrer durablement les jeunes dans la vie professionnelle », selon le Président de la République.

Cependant, au-delà d'une telle politique conjoncturelle bien que pertinente, traiter le problème de l'emploi des jeunes en France suppose aussi de résoudre des difficultés de nature plus structurelle.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN FRANCE :

L'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) distingue trois groupes en fonction de leur capacité d'insertion professionnelle :

- Les « **performants** » correspondent à la moitié environ des jeunes qui sortent de l'école (alors qu'ils constituent la grande majorité des jeunes aux Pays-Bas, aux USA, au Royaume-Uni ou dans les pays nordiques) et pour lesquels la transition de l'école à l'emploi se révèle relativement facile.
- Les « **laissés-pour-compte** », c'est-à-dire les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation. Il s'agit principalement des jeunes sans diplôme, issus de l'immigration et vivant dans les quartiers défavorisés.
- Entre ces deux groupes, un groupe intermédiaire, représentant en France environ un quart des sortants de l'école, que l'OCDE qualifie de « **débutants en mal d'insertion** », souvent diplômés, mettent beaucoup de temps à se stabiliser dans l'emploi, même en période de forte croissance.

LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE :

Afin de permettre aux jeunes de posséder les compétences de bases nécessaires à leur intégration sur le marché du travail, il sera convenable de tout mettre en œuvre pour éviter la rupture scolaire, et notamment :

- ✓ **D'améliorer l'orientation des jeunes en difficulté à la sortie du collège,**
- ✓ **De permettre aux jeunes de plus de 16 ans sortis de l'école sans qualification de bénéficier aussitôt, sans attendre le délai réglementaire de « carence » d'un an, d'une formation qualifiante ou d'un accompagnement vers l'emploi,**
- ✓ **De développer les « écoles de la deuxième chance »,** dont l'objectif est de fournir une formation initiale décalée dans le temps à des jeunes de 18 à 25 ans sortis depuis plus d'un an du système scolaire.
- ✓ **De favoriser l'accès aux études supérieures :** bien que le développement de l'alternance soit un moyen adapté pour l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle, celui-ci ne résout pas la question des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et à l'emploi.

L'accès aux études supérieures renvoie souvent aux possibilités financières des familles. Il est vrai que les bourses délivrées par l'Etat permettent aux jeunes issus des familles modestes de suivre un cursus universitaire, cependant l'accès à certaines écoles qui sont celles qui assurent les meilleurs débouchés professionnels dépend d'autres conditions.³

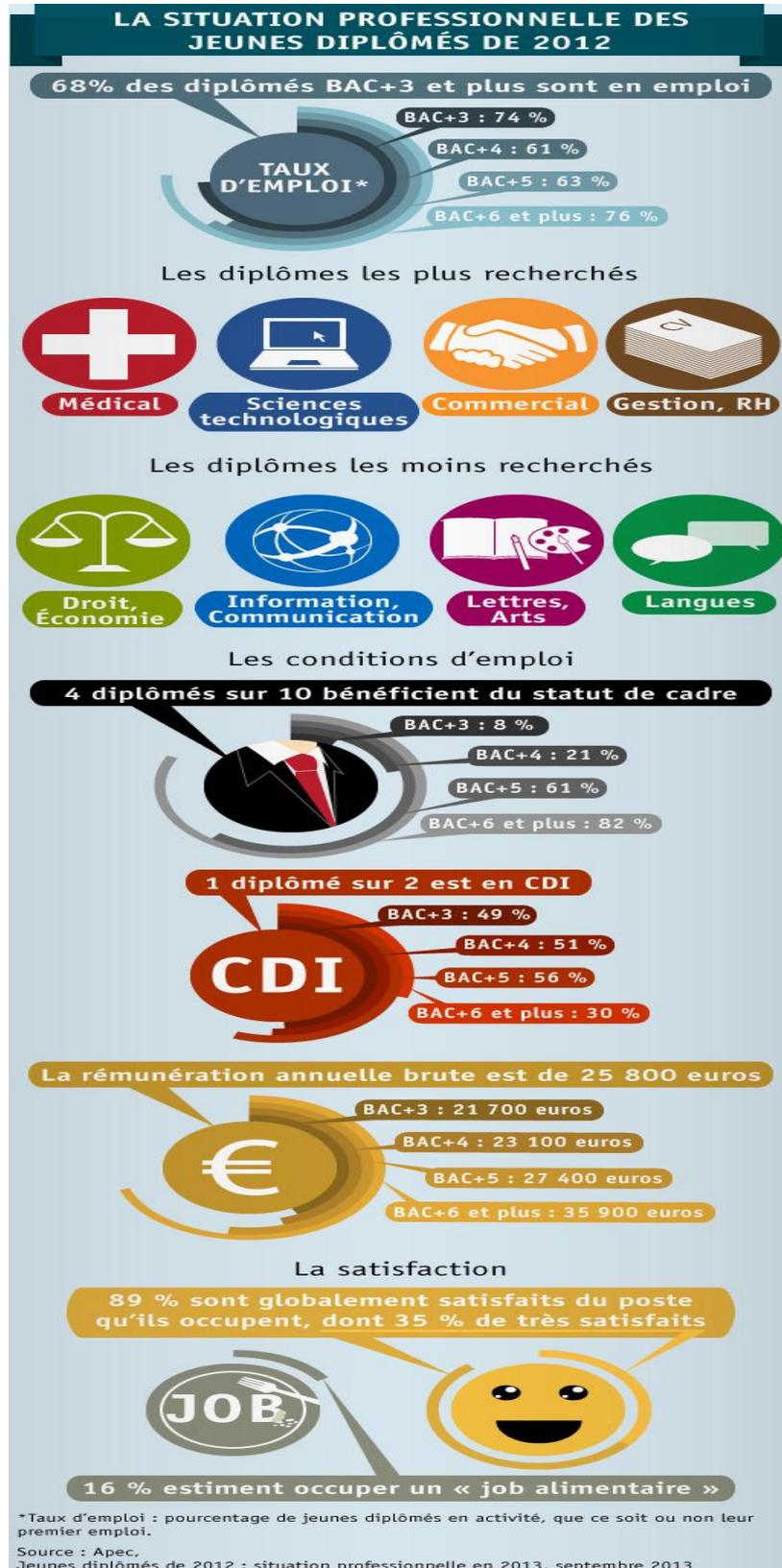
Pour faciliter l'accès aux études supérieures, il serait judicieux de créer en plus des moyens existant un **système de financement mixte** regroupant à la fois des fonds publics et privés à l'inscription dans les écoles préparatoires et si possible à partir des études secondaires, car c'est à ce niveau que se dessine l'intégration des classes préparatoires. Ce fonds mixte pourra être constitué d'une part, par les entreprises qui accepteraient d'y investir un peu de pourcentage de leur chiffre d'affaire et d'autre part par l'Etat qui en sera l'investisseur principal.

LA TRANSITION DE L'ECOLE A L'EMPLOI :

La transition de l'école à l'emploi est une étape qui peut s'avérer difficile à franchir pour la plupart des jeunes. Nombreux d'entre eux font face au chômage pendant une longue période, entre le moment où ils quittent le système scolaire et le moment où ils arrivent enfin à trouver leur premier emploi. Certainement qu'une période de transition peut s'avérer utile, mais une transition assez longue et laborieuse vers le marché du travail n'est pas sans préjudice sur la carrière des jeunes et sur leurs revenus futurs.

³. *Trois élèves des grandes écoles sur cinq (soit 62%) déclaraient en 2002 être enfants des cadres supérieurs et de professions libérales contre à peine 35% dans les universités : Les Echos n° 19442 du 24 juin 2005.*

« En avril 2013, 68% des diplômés bac+3 et plus de la promotion 2012 étaient en poste, selon l'enquête annuelle de l'Apec sur la situation professionnelle des jeunes diplômés. Mais les jeunes ne sont pas logés à la même enseigne selon leur niveau de diplôme ».





⇒ Comment définir une transition réussie de l'école vers le marché de l'emploi ?

Différentes méthodes peuvent être employées pour résoudre cette question cruciale. Mais il semble qu'il conviendrait d'élaborer une politique bien ciblée et qui vise à renforcer la capacité des pouvoirs publics à rester à l'écoute des attentes des jeunes :

- Mettre en place un **plan de suivi des jeunes diplômés** au sein des écoles/universités.

Très souvent à la sortie du système éducatif, les jeunes diplômés sont perdus dans la recherche d'emploi et arrivent difficilement à structurer leurs recherches. Aucun système de suivi ne leur est vraiment proposé. Il serait donc convenable d'installer une sorte de représentation de la cellule emploi dans chaque établissement scolaire. Les étudiants préparant un diplôme ou en fin de cycle doivent bénéficier d'un suivi personnalisé obligatoire. Ce suivi peut également se traduire sous la forme d'un module complémentaire aux cours, pouvant donner droit à une forme d'appréciation pédagogique.

- Instituer le stage obligatoire à l'université : La mise en place des stages obligatoires à l'université comme dans les écoles de commerce pourra faciliter l'insertion professionnelle. Les entreprises ayant recours à des stagiaires pour occuper des postes permanents ou demandant aux établissements d'enseignement d'établir des conventions de stage pour des jeunes déjà diplômés devraient être sanctionnées. Les universités devraient signer des partenariats avec les entreprises en vue de faciliter l'accueil des stagiaires.

- Encourager le cumul études-emploi : Par expérience, on peut constater que lorsque le travail en parallèle des études ne dépasse pas plus de quinze à vingt heures par semaine, non seulement il ne nuit pas aux études, mais il facilite l'entrée dans le marché de l'emploi. Il serait donc intéressant d'envisager de subventionner le travail étudiant pour augmenter la part des étudiants cumulant études et emploi et améliorer leur insertion dans le marché du travail.

- Développer les réseaux d'anciens élèves/étudiants – étendre ce système aux établissements publics – Ce système de réseau d'anciens, déjà fortement présent dans les écoles de commerce, favorise fortement l'insertion professionnelle et les échanges intergénérationnels au sein d'une même plateforme communautaire. Le jeune diplômé peut y renseigner son CV complet lui permettant ainsi de mettre en avant ses attentes professionnelles. C'est une sorte d'annuaire des anciens, un véritable vivier de talents mis à disposition des jeunes diplômés. Les réseaux d'anciens ont pour vocation de créer des liens solides, non seulement entre les anciens de toutes les générations, mais aussi avec les jeunes diplômés qui cherchent à s'intégrer dans le marché du travail. C'est un outil qui favorise la solidarité, un véritable coup de pouce pour **le parrainage professionnel**.

LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION A L'EMPLOI :

Les pratiques de la discrimination à l'embauche des jeunes diplômés ou non qualifiés d'origine maghrébine ou africaine, des personnes homosexuelles ne sont pas marginales. C'est un réel problème dans le marché du travail. Pour lutter contre ce phénomène, la loi sur « *l'égalité des chances de 2006* » instituait le « CV anonyme ». Or, les résultats de ce dispositif se sont avérés peu concluants, sinon contre-productifs. Ceci résulte du fait d'un manque d'encadrement adéquat. Il convient d'apporter des pistes d'amélioration à ce dispositif, par exemple en imposant aux entreprises de plus de 50 salariés de recruter au moins deux salariés sur la base des « CV anonyme ».